ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

RECENSEMENT DE LA POPULATION. — Dimanche prochain, 6 mars, aura lieu le recensement général de la population. Les habitants sont priés de réserver bon accueil aux agents recenseurs qui passeront à domicile dans la matinée et de leur procurer tous les renseignements pouvant faciliter leur tâche. Les livrets de famille devront être tenus à leur disposition. Les personnes devant s'absenter ce jour-là devront en faire la déclaration à la mairie. Les étrangers devront se munir de leurs papiers.

LOOS

ARRESTATION D'UN CONFECTIONNEUR. — En vertu d'un mandat d'amener décerné le 24 février dernier par le rapporteur près le deuxième conseil de guerre de Paris, le nommé Lucien Rémy, confectionneur, 24 ans, à Loos, Grand'Route de Béthune, 177, a été arrêté par la gendarmerie de Lille. Il est accusé de vols militaires et a été envoyé à la prison du Cherche-Midi.

LOMME

OCCUPATION D'UN TERRAIN. — Par un arrêté du 28 février 1921, M. le Préfet du Nord a prescrit que pendant huit jours, du 6 au 13 mars, seront déposées à la Mairie de Lomme les pièces du projet relatif à la demande d'occupation temporaire de terrains, à Lomme, formulée par la Compagnie du chemin de fer du Nord en vue de l'établissement d'une cité provisoire pour les agents de la gare de Lille-La-Délivrance.

A l'expiration de ce délai, et pendant trois jours, c'est-à-dire les 14, 15 et 16 mars, M. Brabant, commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Lomme les observations qui seraient faites sur le projet.

ARMENTIERES

FETE AMICALE. — L'Association des Anciens Elèves de la rue Gambetta a donné sa première fête le 27 février dans la salle de l'estaminet de la « Tête de Plumes », rue Neuve. Les jeunes gens de l'Association, invités à donner la note gaie de la soirée, furent intarissables dans leurs chants et monologues et charmèrent l'auditoire.

Une mention spéciale à notre désopilant comique, qui jeta le fou rire parmi nous. Quelques musiciens du « Cercle Weber » nous firent goûter de la bonne musique. La plus belle gaieté régna pendant toute la soirée. Les membres de l'Association se séparèrent, regrettant que des soirées récréatives comme celle qui venait de les réunir soient si peu fréquentes. D'autres fêtes suivront. L'Association prospérera, car le présent répond de l'avenir.

COURS POUR ADULTES. — Un cours pour adultes sera ouvert à partir du 15 mars à l'école des garçons de la rue Gambetta, installée au Collège des garçons. On peut dès maintenant se faire inscrire à M. Ségard.

LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

LES BEGANIERS FONT DES LEURS.—M. De Man Roland étant entré dans l'estaminet Lemahieu, grand'route, constata à sa sortie de cet établissement, qu'on lui avait dérobé son vélo, qu'il avait laissé sur le rebord du trottoir. Plainte contre inconnu a été déposée.

Surveillez vos vélos !

HOUPLINES

FÊTE DE LA MI-CARÊME. — Le maire rappelle à la population les dispositions de l'arrêté municipal autorisant les mascarades les dimanches et lundi 6 et 7 mars. Nul ne pourra se montrer masqué, déguisé ou travesti après le lundi de la Mi-Carême.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui jeudi, « LES FETARDS », qui obtint sur notre scène un succès retentissant, sera revue avec infiniment de plaisir par tous les amateurs de théâtre. — Rideau à 8 h. 30.

— Demain vendredi, représentation de gala au profit de l'Amicale Rollin : « MIGNON », le chef-d'œuvre de l'Ambroise Thomas, avec une interprétation de 1er ordre. Mlles Geneviève Cosie et Angèle Pornot, de l'Opéra-Comique ; M. Soudieux et notre conducteur, Fernand Baer, de l'Opéra. Tout nous promet une très brillante soirée et une nombreuse affluence.

— Samedi, tout ce que Lille compte d'amateurs de belle musique sera au théâtre, à la grande soirée musicale donnée par la SOCIETE DES CONCERTS POPULAIRES, sous la direction de M. Victor Gallois, premier grand prix de Rome.

Les morceaux du programme — particulièrement attrayants — seront exécutés par un orchestre composé d'artistes d'élite. On aura la bonne fortune d'entendre aussi Mlle Dehelly, pianiste des Concerts Colonne et Lamoureux.

Retirer ses places chez M. Martin, musique, rue Grande-Chaussée.

MATINEE CLASSIQUE PIERRE BERTIN

Dimanche 6 courant, à trois heures, salle de la Société Industrielle, « Polyeucte », la tragédie sacrée de Corneille, par les créateurs des rôles à l'Odéon.

CASINO
:: PLACE DU THEATRE ::
:: TOUS LES JOURS ::
Matinée à 3 h. Soirée à 8 h.
—« Donne, outre le PROGRAMME »—
✱ LES DEUX GAMINES ✱
:: Ciné-Roman en 12 épisodes, publié par ::
LE « RÉVEIL DU NORD »
5e Episode : « LE LIS SOUS L'ORAGE »

THEATRE DE L'UNION
TOUS LES JOURS A 7 h. 1/2
:: :: DIMANCHE, JEUDI et FETES :: ::
Matinées à 2 h. 1/2 »—« Soirées à 7 h. 1/2

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.

DUNKERQUE

Conseil municipal

(Suite)

LA REOUVÈTURE DU KURSAAL

Les directeurs du Kursaal ayant manifesté l'intention de rouvrir notre théâtre d'été à la plage, le maire explique que notre municipalité s'est employée à formuler un cahier des charges pour réglementer les prélèvement que la Ville va à exercer sur le produit des jeux.

Avant la guerre, le cahier des charges comportait un impôt de 5 % sur le produit net des jeux et de 7.50 % au-dessus de 50.000 fr. Le nouveau cahier des charges règle de la façon suivante la part revenant à la Ville : 5 % sur recette brute ; un prélèvement progressif de 10 % jusqu'à 150.000 francs et de 12 % au-dessus.

Cette nouvelle convention intervenue entre la ville et les directeurs, MM. Cartier, Ernst, Monet et Jouberton, est faite pour 12 ans, suivant circonstances chaque année.

Désignation d'un Receveur municipal. — Pour pourvoir au remplacement du receveur municipal, qui prend sa retraite, le Conseil municipal a établi la liste des candidats à l'emploi, laquelle doit être soumise au ministre des Finances, qui désignera le titulaire au Président de la République, qui nomme en dernier lieu. Trois candidats étaient en présence et, après trois tours de scrutin, le Conseil municipal a ainsi fixé son choix : N° 1, M. Foucher, fondé de pouvoir à la Recette des Finances, 16 voix ; N° 2, M. Lageisie, ingénieur-chimiste, 14 voix ; N° 3, Bailleul, directeur de l'Octroi.

LA MI-CAREME

La Commission municipale des Fêtes, au cours de sa réunion d'hier soir, a arrêté l'ordre de la promenade carnavalesque organisée le dimanche de la Mi-Carême.

Tous les groupes, chars ou personnes masquées isolées devront se trouver le dimanche 6 mars, à deux heures et demie, place Jan-Bart. Le rassemblement se fera dans l'ordre suivant : 1. Char de la Presse et un clairon ; 2. Elèves Cavaliers ; 3. Batterie ; 4. La Jeunesse Dunkerquoise (groupe de pierrots, marins, marmitons) ; 5. Groupe musical, organisé par la Musique communale de Dunkerque ; 6. Char de Reuze-Papa organisé par « Les Endiablés » de Malo-les-Bains ; 7. Surprise ; 8. L'Union musicale de Coudekerque-Branche ; 9. La Crise du Logement, groupe organisé par « L'Artistic-Club » de Dunkerque ; 10. La Nouvelle Harmonie de Dunkerque ; 11. Le Char de la Madelon, organisé par les Sapeurs-Pompiers de Dunkerque.

Les personnes masquées isolées pourront participer à la promenade carnavalesque et prendre place entre les groupes. Le rassemblement aura lieu le dimanche 6 mars, à 2 h. et demie (place Jean-Bart). Les Sociétés, groupes et isolés se mettront en marche dans l'ordre suivant : Départ de la place Jean-Bart (côté Sud, Est, Nord) ; rues de l'Amiral-Ronarch, du Président-Wilson, places de la République, Jeanne-d'Arc, d'Abondance, rue Thiers, Pont Thiers, Avenue Guynemer, place de la Gare (les 3 côtés), arrêt ; rues du Pont-de-Fer, de Calais, Pont Rouge, rue de Paris, arrêt ; pont Royal, rue Albert-Ier, place de la République, arrêt) ; rues Alexandre-III, Léon-Gambetta, du Maréchal-Foch, du 110e, Sainte-Barbe, Royer, place du Théâtre, arrêt ; rues du Jeu-de-Paume, du Maréchal-Pétain, des Vieux-Remparts, des Poilus, quai du Leughener, arrêt ; rue Jean-Jaurès, place de l'Hôtel-de-Ville, rue Clémenceau, place Jean-Bart (Rigodon final et dislocation vers 6 h. 30).

ZENOBIE EST ARRETEE. — Sur mandat du parquet de Dunkerque, les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté Mme Zénobie Harden, brocanteuse, âgée de 24 ans, et demeurant à Créteil, inculpée de recel.

La Vie Ouvrière

DANS LES INDIRECTES

Le camarade Lefèvre nous écrit pour nous signaler qu'il a voté contre la motion Piquemal, dimanche dernier.

Lefèvre explique d'ailleurs comme suit les raisons qui l'ont décidé à défendre la motion Coudert :

« J'ai estimé que le vote, pour acquérir toute sa valeur, devait être subordonné à une mise en demeure de tous les syndiqués d'avoir à provoquer l'engagement écrit, de soutenir pécuniairement les victimes des mesures éventuelles du Gouvernement.

« Cette motion conditionnelle fut repoussée.

« Il est, de plus, à signaler qu'il a été créé depuis octobre 1920 une caisse de solidarité qui a justement pour effet de parer aux événements. Les versements à cette caisse sont obligatoires et fixés aux taux suivants :

« Membres du bureau et du Conseil Syndical, 15 francs par mois. — Adhérents : 2 francs par mois.

« La question était de savoir si les votants de la motion Piquemal ont bien tous rempli leur devoir pécuniaire. La connaissance de la liste des cotisants à cette caisse de solidarité aurait pu nous éclairer.

« J'ai donc regretté, en cette circonstance, l'absence du Trésorier.

« Il me suffit pas, à mon avis, de soutenir une cause moralement, il est indispensable aussi de forcer les insoumis de la résistance à délier, le cas échéant, les cordons de leur bourse.

« C'est sous l'empire de cette considération, j'ai soutenu la tendance Coudert ».

SYNDICAT DE LA VOITURE, AVIATION ET MARECHALERIE DE LILLE ET ENVIRONS

AUX MARECHAUX DE LILLE ET ENVIRONS — Au mois de novembre, le Syndicat National de la Maréchalerie faisait une demande à la Fédération de la Voiture-Aviation, avec le désir de voir réaliser la fusion. Le Comité fédéral mettait la question à l'ordre du jour du congrès extraordinaire du 5 décembre. Le principe de la fusion avait été accepté, en chargeant le Comité Fédéral de poursuivre les travaux.

Après plusieurs réunions des deux comités, un accord est venu dont le rapport ci-dessous a été approuvé à l'unanimité :

Rapport. — Le nom de la Maréchalerie sera ajouté au titre de la Fédération Voiture-Aviation.

Dans le cas où il existerait un syndicat des deux fédérations dans la même ville, ces syndicats sont invités à fusionner dans le délai d'un an à partir du 1er janvier 1921. Le syndicat issu de la fusion devra prendre le titre du syndicat de la Voiture, de l'Aviation et de la Maréchalerie.

Dans les villes où il n'existe qu'un syndicat, soit Voiture ou Maréchalerie, il devra prendre le titre de Syndicat de la Voiture, de l'Aviation et de la Maréchalerie, cela pour éviter la constitution de nouveaux syndicats dans la même ville.

Toutefois, en raison des différences de situation corporative, il pourra être constitué une section technique de la Maréchalerie ayant son autonomie pour son action corporative ; néanmoins cette action devra être engagée en accord avec le Syndicat.

La Fédération de la Voiture et Aviation, d'accord avec le Syndicat National de la Maréchalerie porte à la connaissance de tous les syndicats des deux fédérations que la fusion devra être faite dans le plus bref délai, pour éviter la confusion et faciliter la tâche administrative.

CAMARADES MARECHAUX,

Il est temps de sortir de votre torpeur, de votre indifférence, votre devoir est de venir à l'organisation syndicale, votre fédération vous invite à le faire le plus tôt possible, car dans la situation présente, il est nécessaire de se sentir les coudes, le patronat se prépare pour une offensive ayant pour but la réduction des salaires que nous avons eu tant de mal à conquérir. Venez tous au Syndicat de la Voiture, Aviation et Maréchalerie qui se réunit tous les deuxièmes lundi de chaque mois, 19, rue du Molinel « A la Ville de Bruxelles ». Venez dans la grande famille syndicale, là vous apprendrez à défendre vos droits et à préparer un avenir meilleur où le travail aura la première place dans l'organisation économique de la nation.

Allons, Maréchaux, un bon mouvement, ne restez pas en arrière, l'ormée syndicale vous attend.

Le secrétaire de la Voiture, Aviation et Maréchalerie de Lille et Environs :
VERCAEMPT

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

REMERCIEMENTS. —Notre camarade Auguste Bibiche, conseiller Prud'homme et toute sa famille remercient sincèrement de leur marque de sympathie toutes les personnes qui ont assisté aux funérailles de sa mère, Mme Edouard Bibiche, née Mélanie Dumont, ainsi que celles qui ont envoyé leurs condoléances.

A ROUBAIX

BONNETERIE. — Tous les ouvriers et ouvrières de la bonneterie de Roubaix, Tourcoing et environs, se réuniront en assemblée générale, dimanche prochain, à 9 h. 30 du matin, au « Jean du Pot », rue de la Tossée, à Tourcoing.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DES OUVRIERS JARDINIERS. — Réunion générale jeudi 3 mars, à 6 h. du soir, estaminet de la ville de Bruxelles, 19, rue du Molinel.

Ordre du jour : nouveau coefficient et salaires ; cotisations.

Le secrétaire, D. WATRELOS.

SYNDICAT DES PLIEURS-EMBALLEURS. — Jeudi à 7 heures, réunion rue du Bourdeau, 13. Ordre du jour : paiement des cotisations ; lecture du procès-verbal ; démission et remplacement du secrétaire-adjoint ; radiation pour défaut de paiement ; chômage.

La commission compte sur la présence de tous les syndiqués. Le secrétaire.

COUPEURS EN CONFECTIONS. — Jeudi 3 mars, à 6 heures précises du soir, assemblée générale, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris. Présence indispensable.

Le Secrétaire : A. COUROUBLE.

UNION INTERSYNDICALE DU BATIMENT

Section de Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi 3 mars, à 6 h. 30 du soir, réunion pour tous les ouvriers du bâtiment et des travaux publics, chez Delbecque, à Quesnoy-sur-Deûle.

Vu l'ordre du jour, tous se feront un devoir d'être présents. Le concours du camarade Bondues et Becquart est assuré.

VENDREDI

SYNDICAT DES EMPLOYES.— Tous les membres de la commission administrative sont priés d'assister à la réunion régulière qui aura lieu le vendredi 4 mars, à 7 h. du soir, au siège, 28, rue de Fives.

L'ordre du jour étant très important, il importe que tous les membres soient présents.

Le secrét.-administratif, L. DEPRET.

SAMEDI

UNION INTERSYNDICALE DU BATIMENT

Section de Saint-André. — Samedi 5 mars, à 7 h. du soir, chez Delamonica, à Saint-André, réunion pour tous les camarades du bâtiment et des travaux publics.

Ordre du jour : offensive sur les salaires.

Les secrétaires, BONDUES, VAILLANT.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

COMITE LA JUSTICE

Réunion générale samedi 5 mars 1921, à 7 h. du soir, rue de la Justice, 19 bis.

Ordre du jour : révision du règlement présenté par la Commission Administrative.

La présence de tous les membres est indispensable. — Le secrétaire, Ch. COUSSEMENT.

COMITE DE LA BANLIEUE D'ESQUERMES. — Réunion extraordinaire samedi 5 mars 1921, à 7 heures du soir, au siège, 7, rue Destailleurs ; à 7 heures et demie précises, quelque soit le nombre des camarades présents.

Le Secrétaire : Julien SERRET.

ANNŒULLIN

La section du Parti socialiste (S. F. I. O.) se réunira le dimanche 6 mars, à 5 heures du soir, au siège habituel, chez Descamps Dal.

Ordre du jour : « Distribution de cartes pour 1921 ; adhésion de nouveaux membres ; renouvellement du bureau ; questions diverses. »

Le Secrétaire : LELEU Rodolphe.

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

GROUPE DE PUPILLES SOCIALISTES COMMUNISTES DE MONS-EN-BARŒUL. — Les membres du groupe de P. S. C. de Mons-en-Barœul, sont priés de se réunir le dimanche 6 mars, à 10 heures du matin, au siège : rue du Becquerel (salle Verfaille).

L'ordre du jour étant très important, la présence de tous est indispensable.

Le Secrétaire : Ch. DUWER Fils.

Bulletin Commercial

PARIS, 1er mars :

VIANDES (Halles Centrales). — Cours moyens le kilo : bœufs 1/4 derrière, 1re qualité, 7.80 ; 1/4 devant 1re qualité, 5.80 ; bavettes, 7.20 ; cuisse, 7 fr. ; veaux pans et cuisseaux, 9 fr. ; basse complète, 7.20 ; moutons marrés, 15 ; épaules, 1re qualité, 9 ; poitrine, 6 ; gigots, 1re qualité, 12.50 ; porc longe, 11.50 ; jambons, 9 ; filet, 11.50.

MARCHE AUX VEAUX (La Villette). — Amenés et vendus, 68. — Cours au kilo (viande nette) : 1re qualité, 10.80 ; 2e qualité, 9.90 ; 3e qualité, 8.90 ; prix extrêmes, 7 à 12 fr. — Au kilo (poids vif) : 1re qualité, 6.48 ; 2e qualité, 5.88 ; 3e qualité, 4.84 ; prix extrêmes, 3.85 à 7.20.

MARCHE AUX CHEVAUX. — Amenés, 379 ; vendus, 285, de 1.000 à 1.750 fr. Anes amenés, 4 : vendus, 2, à 130 à 245 fr. Essais, 41 chevaux. Prix de la viande de boucherie, de 1 fr. à 1.15 la livre au poids vif.

BEURRES, ŒUFS. — Beurres, cours moyens : Centrifuges Bretagne, 15.60 ; Charente et Poitou 16 ; Touraine, 15.80 ; Marchands Bretagne, 13.80 ; Centre, 13 ; Divers, 12.50. — Œufs, 500 à 580 fr. le mille.

VOLAILLE, LAPINS. — Cours moyens : lapins morts Gâtinais, 9.40 ; autres catégories, 9.30 ; pigeons petits, 4.50 ; gros, 7 ; poulets morts Touraine, 14.50 ; Bresse, 16.50 ; canards rouennais, 28 ; de ferme, 18 ; vivants, 15 ; lapins vivants, 6 ; pintades mortes, 17 ; poulets vivants Bresse, 10 ; Gâtinais, 15.

SUCRES. — En clôture, le disponible est payé 187.50 à 190 fr. les 100 kilos, en entrepôt Paris. — Sorties du jour supérieures de 3.470 sacs aux entrées.

LE HAVRE, 1er mars :

CAFES. — Cours de clôture, les 50 kilos : mars, 122.75 ; avril, 118.25 ; mai, 114.25 ; juin, 111.50 ; juillet, 108.25 ; août, 105.50 ; septembre, 105 ; octobre, 102.50 ; novembre, 102.50 ; décembre, 101.

ADGE (Hérault), 1er mars :

VINS. — Rouges, de 8 1/2 à 11°, de 40 à 60 fr. ; rosés, de 8 1/2 à 12°, de 50 à 70 fr. ; blancs Bourrets et Picpouls, de 10 à 13°, 80 à 105 l'hectolitre mis pris chez le récoltant, tous frais en sus.

MARCHES DE LA REGION

LILLE, 2 mars :

Cours moyen des ventes en gros aux Halles Centrales :

VOLAILLES ET GIBIERS. — Le kilo : lapin vivant, 7 fr. ; lapin dépouillé, 10 à 10.25 ; poule, 12 fr. ; pouiet, 14 à 16 fr. ; canard, 12 fr. ; lapin garenne, 9 fr. pièce.

BEURRE ET ŒUFS. — Beurre du Nord, 17 fr. le kilo ; œufs, 52 à 5 francs le cent.

FROMAGES. — Camembert de marque, 2.60 pièce ; camembert ordinaire, 2.20 ; Gruyère, 13.50 le kilo ; Port Salut, 9 à 10 fr. ; Chester, 11 fr. ; Roquefort, 12 à 14 fr. ; ollande, 8 à 12 fr. ; Pont-Lévêque, 3.20 pièce.

FRUITS ET PRIMEURS. — Citrons, 18 à 20 francs le cent ; oranges, 15 à 40 fr. ; mandarines 2.20 le kilo ; dattes, 3.60 ; pommes, 1.25 à 2.50 ; figues, 2.75.

VIANDE FORAINE. — Le kilo : veau entier, 3e qualité, 9 fr. ; porc frais, 1re qualité, 8.90 ; 2e qualité, 8.65.

POISSON DE MER. —Le kilo : Soles, 8 à 11 fr. ; turbots, 6 fr. ; merluches, 2.40 à 3 fr. ; raies, 2.50 à 2.90 ; maquereaux, 1.50 à 5.50 ; élingues, 2.50 ; dorades, 1.50 ; plies, 3 à 3.50 ; merlans, 1 à 2.50 ; rougets (petits), 1 à 1.25 ; cabillaud, 2.80 ; huîtres, de 11 à 14 fr. le cent.

LEGUMES — Haricots flageolets blancs, 80 fr. les 100 kilos ; haricots lingots, 90 à 100 fr. les 100 kilos ; carottes, 14 à 16 fr. les 100 kilos ; choux rouges, 5 à 7 fr. la douzaine ; choux verts, 5 à 9 fr. ; choux-fleurs étrangers, 2.25 à 2.75 pièce ; choux de Bruxelles, 2.50 à 2.75 le kilo ; cresson, 1.75 le kilo ; épinards, 1 fr. le kilo ; oignons, 50 fr. les 100 kilos ; oseille, 3 fr. le kilo ; poireaux, 0.40 à 0.70 le faiceau ; pommes de terre, 28 à 34 fr. les 100 kilos ; chicorée de Bruxelles, 2.30 le kilo ; laitues étrangères, 6 à 7 fr. la douzaine ; artichauts étrangers, 16 fr. la douzaine ; scaroles et endives étrangères, 8 à 9 fr. la douzaine.

BRUAY, 1er mars :

Marché peu animé. Approvisionnement faible. — Beurre, la livre, 8.75 à 9.25 ; œufs, les 26, 11.50 à 12 fr. ; fromage, camembert, la boîte, 2 fr. ; gruyère, la livre, 9.75.

LEGUMES. — Pommes de terre, le kilo 0.40 ; carottes, 0.40 ; navets, 0.30 ; poireaux, la botte, 1 fr. ; choux, la pièce, 0.20 à 0.30 ; haricots, les deux litres, 1.50 ; oignons, le kilo, 0.80 ; salades laitues, la pièce, 0.75 ; aills, la tête, 0.30.

VOLAILLE ET LAPINS. — Poules, la couple de 20 à 25 ; poulets, 26 à 32 ; pigeons, 8.50 à 10 ; lapins domest., la pièce, 5 à 25.

BOUCHERIE. — A la livre, suivant catégorie. — Bœuf, 5.50 à 7.50 ; veau, 6.50 à 7 fr. ; porc frais, 5.75 à 6.50 ; jambon, 5 à 9 ; viande de cheval, 4.75 à 5 fr.

POISSONS. — Roussettes, la livre, 2 fr. ; morue, 2 fr. ; maquereaux, 3 fr. ; morue salée, 3 fr. ; moules, les deux litres, 1.25.

FRUITS. — Pommes, le kilo, 2 fr. ; poires, 2.60 ; figues, la livre, 1.25 ; oranges, la pièce, 0.20 à 0.40.

SAINT-POL-SUR-TERNOISE, 1er mars :

Le beurre s'est maintenu à 8.75 et 9 fr. la livre. Le cours des œufs est tombé de 14 fr. la semaine précédente à 10 fr. 50 ; poules, 28 à 30 fr. la paire ; gros poulets, 38 à 40 fr. ; pigeons, 6.50 à 7 fr. ; canards, 34 à 36 fr. la paire ; oies, 30 fr. pièce ; dindes, 40 à 45 fr. ; lapins gras, 20 fr. pièce ;moyens, 9 et 10 fr. ; petits, 2.50 à 3 fr.

LE CHANGE

Cours de clôture à Paris, le 2 mars. — Sur Londres, 54.54 ; New-York, 14.06 ; Berlin, 22 3/8 ; Belgique, 104 3/4 ; Canada, 12.42 1/2 ; Danemark, 24 1/2 ; Espagne, 194 1/2 ; Hollande, 480 ; Italie, 51 ; Norvège, 234 3/4 ; Prague, 17 1/2 ; Roumanie, 18 3/4 ; Suède, 312 1/2 ; Suisse, 233 1/4 ; Vienne, 3.

Apprenez rapidement chez vous la STENO-DACTYLO
Demandez le Programme gratuit des Etablissements JAMET-BUFFEREAU
75 bis, Boulevard de la Liberté, LILLE

Je vous apporte la preuve

Mlle Lavignasse, Maison Prausine à Lebasetide-Clairence (Basses-Pyrénées), nous a écrit :

Mlle Mathilde LAVIGNASSE. (Cl. Aubert.)

« Je viens vous prouver que les Pilules Pink m'ont fait le plus grand bien. Depuis quelque temps, j'étais dans un état d'anémie épouvantable. J'étais sans forces et sans appétit, je souffrais d'étourdissements, de palpitations aussi et il fallait, quand j'avais à monter un escalier, que je m'y reprenne à plusieurs fois. Je ne dormais presque plus, je comprenais que je dépérissais un peu chaque jour et j'étais devenue très frileuse. Enfin, entendant dire tant de bien des Pilules Pink, j'ai résolu d'en faire, moi aussi, l'essai, puisque ce qui m'avait été ordonné, jusqu'à ce moment, n'avait pas donné les résultats attendus et que je n'allais pas mieux. Dès que j'ai eu commencé à prendre les Pilules Pink, j'ai bien compris qu'il se passait quelque chose de bon en moi. Je me suis sentie plus forte, mes malaises ont disparu, j'ai repris l'appétit et j'ai retrouvé mes bonnes couleurs. Enfin, je peux dire que, ayant terminé la cure, je me porte très bien. »

Si vous êtes déprimés, surmenés, anémiés, rappelez-vous bien que les Pilules Pink sont ce qu'il y a de mieux pour donner du sang riche et pur et pour tonifier le système nerveux. Faites ainsi, les Pilules Pink assurent l'équilibre de l'organisme, procurent le silence des organes, c'est-à-dire l'état de santé.

Les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose des jeunes filles, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, troubles nerveux, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris ; 4 fr. 50 la boîte, 24 francs les six boîtes, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

Notre Service de Renseignements

UN MUTILÉ DE LA GRANDE GUERRE NOUVEAU RICHE 127-132. — 1. Elle pourra conserver intégralement sa pension jusqu'à la fin de ses jours, bien que remariée. — 2. Elle peut demander l'assistance aux femmes en couches. Elle doit pour cela faire établir à la mairie un dossier dans le sixième mois de sa grossesse. Sa demande ne sera accueillie que si sa situation est jugée suffisamment nécessiteuse. — 3. Vous avez droit au rappel depuis 1915. Mais ce rappel ne pourra vous être payé que lorsque votre titre provisoire aura été échangé contre un titre définitif. Vous n'avez aucune démarche à faire pour le moment. — 4. Oui.

L'EPEE A DEUX TRANCHANTS, D. M. — 1. Adressez une réclamation au président de la Commission d'appel à la Préfecture. Vous avez eu tort de ne pas faire cette réclamation aussitôt que le rejet de votre demande vous a été notifié. — 2. Non, les années de service militaire ne comptent pas ; par contre, les cinq mois d'août 1914 à janvier 1915 comptent. — 3. Non. — 4. Cette phrase veut dire que la composition d'écriture consiste à copier une page d'un texte administratif.

L' RATATOUL COLLE AU FOND DE L' CASTROLLE. — 1. Non ; écrivez de nouveau à la 3e sous-intendance, 18, rue Marais, à Lille. Si vous n'obtenez pas encore de réponse et pour vous mettre à couvert, adressez-vous à l'inspecteur de l'Assistance publique, 95, rue d'Esquermes, à Lille. — 2. Votre frère sera examiné, dans un an environ, par le conseil de revision de la classe 1922. Il ne sera libéré qu'avec les jeunes gens de la classe 1922 s'il est reconnu apte au service l'an prochain.

A B. C. D. 10. — Les deux affaires sont de la compétence de l'autorité judiciaire. Il est indispensable de prendre un avoué pour entamer l'une ou l'autre des deux procédures. Les frais étant assez élevés, vous feriez mieux d'introduire tout de suite une instance en divorce, si vous avez des griefs suffisamment sérieux contre votre mari.

A B. C., VALENCIENNES. — 1. Oui, s'il en existe encore dans les dépôts de sa région. Qu'il écrive au général commandant le 1er corps d'armée, 14, rue Négrier, à Lille. — 2. Le divorce ne peut être prononcé par consentement mutuel des deux époux. Il faut des griefs sérieux. — 3. Non, parce qu'elle est étrangère.

UN LECTEUR DU « REVEIL », A FIVES, n° 370. — 1. On entend par obligations libérées des obligations dont le détenteur a acquitté intégralement le prix d'achat. L'obligation non libérée est celle qui est payable en différents termes échelonnés. Le prix de l'obligation non libérée est supérieur au prix de l'obligation libérée : la différence de prix représente l'intérêt des termes qui ne sont pas exigibles de suite.

UN TUTEUR ENNUYÉ, V. C. 34. — 1. Oui, en vertu de la loi du 24 juin 1919. Adressez une demande de pension au préfet. Aucune des pensions de l'espèce n'étant encore actuellement liquidée, réclamez en même temps l'allocation journalière prévue en faveur des familles des victimes civiles.

UNE MERE QUI AIME SON PETIT GAS, 14-16-18. — Non, il n'en est pas question. Puisque vous avez 55 ans révolus, l'attribution de la pension n'est pas subordonnée à la constatation de votre état de santé. S'il était question de supprimer votre pension, avisez-nous.

UN QUI FAIT LA COUR A SA BELLE-SŒUR 39. — 1. Vous avez droit à la prime, mais pas au costume. — 2. Ecrivez au ministre des Pensions, section de l'état civil, 1, rue Lacretelle, à Paris.

UNE VIEILLE GRISE D'HELLEMMES QUI ASPIRE REVOIR SON FILS, N° 110. — Il a droit à l'indemnité, mais pas au costume.

MARIE 56, MATHILDE 11, SAINT-OMER. — Ecrivez au ministère de l'Intérieur — direction du contrôle — service des réfugiés, à Paris.

LES DEUX CHAPEAUX HAUT DE FORME. — Le paiement du cuir incombe au locataire ; les grosses réparations au propriétaire.

UN ANCIEN BIFFIN DU 63e L. — Vous avez droit à l'indemnité de 250 francs ; écrivez au dépôt de votre dernier régiment.

UN FUTUR SOLDAT QUI VOUDRAIT SAVOIR, 208. — Oui, mais seulement s'il est né de parents français.

UNE LECTRICE DU « REVEIL DU NORD », N° 119. — Non ; en effet, votre bail est résilié par suite de la destruction de l'immeuble. Si la maison devait être reconstruite, vous pourriez demander, en vertu de la loi du 25 octobre 1919, le report de votre bail sur l'immeuble reconstitué. Mais, pour le moment, vous ne pouvez exiger du propriétaire qu'il mette le terrain à votre disposition.

J'EN AI CONNU PLUS DE DIX. A LILLE. — 1. 60 ans. — 2. Somme très minime, si les intéressés ont été patentés pendant au moins 20 ans. Sinon, il y a lieu d'exposer la situation particulière des intéressés à l'administration des Hospices, 41, rue de la Barre, à Lille.

UN QUI VOUDRAIT SAVOIR, M. T. — Non, votre pension ne part que du 2 avril 1919.

MA FEMME ME BAT TOUS LES JOURS CAUSE D'ARGENT, M. A. — Adressez une demande d'avance au préfet. Pour la rédaction de cette demande, procurez-vous une formule imprimée à la mairie.

CELINA. — S'il s'agit d'une maison à usage d'habitation, la durée de votre prorogation est de deux ans. S'il s'agit d'un immeuble à usage commercial ou industriel, la prorogation est de cinq ans et 85 jours. Dans tous les cas, la prorogation partira, en ce qui vous concerne, du 18 mars prochain.

LOLO VEUT SAVOIR. — De quelle retraite voulez-vous parler ? Est-ce de la pension servie aux vieillards indigents en vertu de la loi du 14 juillet 1905 ? Précisez, en rappelant votre demande.

UN POILU S'ENNUIE. — Le soldat en question n'est pas libérable avec la classe 1919. Il devra encore accomplir sans doute 18 mois de service. Toutefois, la durée de ses obligations militaires sera définitivement fixée dans la nouvelle loi qui sera probablement votée au cours de cette année.

BOURSE DE LILLE

DU 2 MARS 1921

CHARBONNAGES	Cours préced.	Cours du Jour
Albi (action 100 f. p.)	425 ..	430 ..
— (part de fondateur) p.	961 ..	980 ..
Aniche (action 500 f. p.)	810 ..	810 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	980 ..	980 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	8700 ..	8900 ..
— (cinquantième de part)	180 ..	181 ..
Blanzy (action 100 f. p.) p	1228 ..	1238 ..
Bruay (action)	2135 ..	2210 ..
— (dixième)	221 ..	230 50
Carvin (action 100 f. p.)	533 ..	548 ..
Clarence (action 250 f. p.)	385 ..	386 ..
Courrières (action 100 f. p.)	1302 ..	1350 ..
Crespin-Nord, émis 1905, lit. verts	141 ..	140 ..
Douchy (action 100 f. p.)	1008 ..	... ..
Dourges	405 ..	415 ..
Escarpelle (action 100 f. p.)	781 ..	... ..
Ferfay (action 125 f. p.)	428 ..	425 ..
Lens (action)	1098 ..	1115 ..
— (dixième)	114 ..	116 50
Liévin (dixième)	3100 ..	3235 ..
— (trois centième)	110 ..	110 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 f. p.)	1200 ..	1200 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	3495 ..	3615 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	6670 ..	6760 ..
— 70 % (vingtième)	324 ..	328 ..
Meurchin (action 100 f. p.)	1415 ..	1415 ..
Nord d'Alais (action 200 f. p.)	75 ..	76 ..
Ostricourt (action 50 f. p.)	564 ..	560 ..
Thivencelles (Soc. anon.) act. 500 f. p.	180 ..	178 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	315 ..	310 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2100 ..	2149 ..
— (dixième)	210 ..	215 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours préced.	Cours du Jour
Bordeni (action 500 f. p.)	305 ..	300 ..
— (part de fondateur)	389 ..	395 ..
Bustenari (Société des Pétroles de (action 500 f. p.)	500 ..	500 ..
» » (part de fondateur) p.	765 ..	760 ..
Dabrowa (action 500 f. p.)	565 ..	575 ..
— (part de fondateur)	589 ..	585 ..
Financière des Pétroles	675 ..	685 ..
Franco-Polonaise	259 ..	254 ..
Grabownika (action 500 f. p.)	584 ..	585 ..
— (part de fondateur)	1089 ..	1090 ..
Karpathes	522 ..	517 ..
Omnium de P. d. N. (act. 500 f. p.) p.	571 ..	569 ..
» (part de fondateur) p	3100 ..	3182 ..
Polana (action 500 f. p.)	300 ..	280 ..
— (part de fondateur)	330 ..	330 ..
Potok (action 500 f